4.090 Prospection et exploitation minières des métaux à ciel ouvert en Méso-Amérique

CONSIDÉRANT qu'il existe des plans d'investissement dans l'exploitation de minerais métalliques dans le Corridor biologique méso-américain qui affecteront des milliers d'hectares de forêts primaires, de bassins hydrographiques vitaux de la région, de zones côtières marines riches en biodiversité et en fin de compte, la santé humaine et la sécurité alimentaire des populations ;

CONSTATANT que le nombre d'autorisations de prospection et d'exploitation minières à ciel ouvert a augmenté dans la région ;

SACHANT que la région méso-américaine est reconnue comme un point chaud de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que la conservation de corridors biologiques et la survie d'espèces endémiques de la faune et de la flore sauvages reposent sur la préservation de ces régions qui sont des écosystèmes extrêmement fragiles ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que, dans les pays de la région méso-américaine, le cadre institutionnel et juridique qui pourrait permettre le contrôle, le suivi et la réglementation des activités minières est déficient ;

CONSIDÉRANT AUSSI que les mécanismes de consultation des citoyens et d'étude d'impact sur l'environnement sont également déficients et limitent la participation large et objective de la population ;

SACHANT que l'expérience dans les pays tropicaux du monde entier est extrêmement négative et qu'il n'existe aucun pays où l'exploitation minière à ciel ouvert ait résolu le problème de la pauvreté;

PRÉOCCUPÉ en particulier par le fait que les fortes précipitations dans la majeure partie du Corridor biologique méso-américain aggravent les risques que les exploitations minières à ciel ouvert font courir à l'environnement, que la gestion des eaux devient incontrôlable ce qui entraîne une érosion et une sédimentation considérables, que le drainage minier acide est une menace pour la santé parce qu'il pollue les eaux et les sols et persiste durant des décennies ;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que pour traiter les métaux il est nécessaire d'utiliser de grandes quantités d'eau, en concurrence avec les activités humaines traditionnelles, ce qui met en péril la santé, la sécurité alimentaire et le bien-être des populations locales ;

CONSCIENT de la grande vulnérabilité de la région méso-américaine aux changements climatiques, dans tous les domaines du développement, vulnérabilité qui serait exacerbée par les effets de l'exploitation minière de métaux à ciel ouvert sur les forêts, les eaux, les sols, la santé et les activités humaines ;

ÉGALEMENT CONSCIENT que l'avantage net pour les pays concernés, que ce soit dans le domaine économique, fiscal, social ou environnemental, n'a jamais été prouvé, compte tenu des avantages fiscaux accordés aux entreprises minières par les gouvernements, des faibles redevances qu'ils exigent d'elles et de la vulnérabilité de ce secteur à la fluctuation des prix, et compte tenu de la déforestation de milliers d'hectares, de la pollution des écosystèmes et des atteintes à la santé humaine dues au développement du secteur minier des métaux ; et

SACHANT que si des mesures ne sont pas prises rapidement pour éviter ces activités négatives, on constatera des dommages irréversibles et dévastateurs pour l'environnement et les populations de la région ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. DEMANDE aux gouvernements des pays de la région méso-américaine d'annuler les activités de prospection et d'exploitation minières à ciel ouvert en cours qui ont des effets négatifs prouvés sur l'environnement, de prendre les mesures préventives nécessaires pour qu'à l'avenir, les autorisations de prospection et d'exploitation minières ne s'appliquent pas à l'exploitation minière de métaux à ciel ouvert, et de réaliser et appliquer des évaluations

environnementales stratégiques rigoureuses et autres instruments pertinents, en particulier dans le Corridor biologique méso-américain.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l 'UICN 2009-2012* **:**

2. DEMANDE au Secrétariat et aux Commissions de l'UICN de collaborer avec les membres de la région méso-américaine pour :

   a) aider les ONG locales et les populations autochtones à obtenir des consultations effectives et préalables à toute concession de prospection et d'exploitation minières à ciel ouvert, conformément à la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux ;

   b) promouvoir des campagnes de communication sur la situation actuelle et les risques futurs de l'exploitation minière de métaux à ciel ouvert et prévenir ces risques pour les communautés locales en les informant objectivement des risques auxquels elles pourraient être exposées ; et

   c) demander aux gouvernements de la région de faire en sorte que les processus de consultation et d'étude d'impact sur l'environnement tiennent compte des impacts cumulatifs et synergiques dans de vastes parties de la région, ainsi que de la nécessité de réaliser des évaluations environnementales stratégiques.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.